

*Initiatives ministérielles*

incarcéré pendant six ans et que celui-ci avait battu à mort un membre de notre collectivité.

À cette occasion, mon interlocuteur m'a répondu au téléphone que le taux de réussite dans la région en cause était de 83 p. 100. J'ai répliqué que, même si cela était fort louable, je me préoccupais plutôt du taux d'échec. Ce sont les victimes que je reçois à mon bureau. Il y a des victimes dans tous les coins du pays, et j'aimerais bien qu'on cesse de parler du taux de réussite et de dire que les autres cas ne représentent qu'une infime minorité, car telle n'est pas la situation.

Le ministre lui-même a affirmé aujourd'hui que notre système est excellent. Votre système n'est pas bon. Il est défectueux. Alors, corrigez-le.

• (1640)

Le ministre a dit encore aujourd'hui qu'il y a une petite minorité de criminels, une poignée de criminels. Le hic, mes amis, c'est que cette petite minorité d'individus qui trouble la tranquillité du citoyen canadien respectueux de la loi nous pose un grave et sérieux problème. Le ministre a dit qu'il se tenait à l'écoute de ses électeurs. J'espère que c'est le Parti réformiste qu'il écoute! Nous allons faire pression encore et encore jusqu'à ce que vous changiez le système.

Le ministre a également demandé aujourd'hui pourquoi ce système n'existait pas auparavant. C'est au gouvernement libéral qu'il faut poser cette question. C'est vous qui l'avez mise en place. Réveillez-vous là-bas!

Une autre question. Que faisons-nous, dans cette mesure législative, de l'indépendance des arbitres de l'immigration? De l'indépendance de la Commission du statut de réfugié? À mesure que je passe en revue l'affaire de José Salinas Mendoza, je m'aperçois qu'ils sont trop indépendants pour leur bien et qu'ils vont devoir être tenus pour responsables. La même chose va pour la Commission des libérations conditionnelles.

En matière d'expulsion, cette mesure législative tient-elle compte de cas comme celui de Dennis Martin, expulsé neuf fois sous escorte? S'attaque-t-elle à des cas semblables? Il y en a bien d'autres. Celui-ci n'est qu'un exemple qui s'est produit dans ma localité.

Et les cas à l'étude? Cette mesure est-elle rétroactive? Bon nombre de gens passent et repassent à travers le système, ayant droit à une audience après l'autre. Nous y reviendrons dans un instant.

Il est bien de parler de l'immigration et de ses effets positifs sur le Canada mais je voudrais aussi parler de ses influences négatives, plus précisément du cas de M. José Salinas Mendoza, arrivé au Canada du Salvador en 1988. Entre le 22 février 1989 et novembre 1992, il a été reconnu coupable de 12 infractions criminelles au Canada: agression, résistance à son arrestation, agression sexuelle, etc.

Le 23 septembre 1993, une jeune femme de 19 ans de ma circonscription a été violée. Cette jeune dame a accepté de laisser tomber ses accusations, à condition que Mendoza soit expulsé, ce qui a été fait. L'individu a été escorté à l'extérieur du

Canada. Était-ce la fin de l'histoire? Pas tout à fait. Le 18 avril 1994, quelques mois à peine plus tard, M. Mendoza se présentait au poste frontière de Douglas, tout près de Vancouver et revendiquait le statut de réfugié au Canada. Le personnel de l'immigration a accepté de traiter sa demande. L'histoire se poursuivait.

Peu de temps après, la jeune dame de mon quartier est malheureusement tombée sur l'individu dans un magasin d'alimentation, sans même que les services de l'immigration ou qui que ce soit d'autre ait eu la courtoisie de la prévenir du retour de l'individu au Canada après son expulsion. Pourquoi l'individu a-t-il pu revenir au Canada après en avoir été expulsé? Pourquoi ne pas refuser l'entrée à des personnes qui ont déjà été expulsées? Cet individu va peut-être faire la même chose que Charles Dennis Martin, qui a été escorté neuf fois hors de nos frontières.

M. Mendoza a été arrêté et s'est présenté à sa première audition le 13 mai de cette année. On lui a alors ordonné de se présenter le 17 juin pour une autre audition de son cas.

• (1645)

En passant, tous les contribuables devraient savoir que les personnes qui interviennent au cours des auditions, soit les arbitres de l'immigration, l'interprète au service de M. Mendoza, l'avocat qui, sauf erreur, est payé par les services d'aide juridique, l'agent d'audition présent à l'audition des cas de réfugiés et, à la demande du criminel, l'observateur des Nations Unies, sont tous présents aux frais des contribuables.

Deux jours après l'arrivée de l'individu et deux jours après que la jeune femme l'eut rencontré dans un magasin d'alimentation, la GRC a avisé cette dernière qu'il était de retour au Canada. Un ami m'a demandé d'intervenir. Le 17 juin, j'ai assisté à l'audition des services d'immigration à l'issue de laquelle M. Mendoza, du Salvador, a été reconnu comme présentant un danger pour la sécurité du public. Il a été incarcéré en attendant l'audition de sa demande de statut de réfugié le 18 août. N'oublions pas que cet individu avait déjà été expulsé du Canada. Toutefois, son avocat a fait appel de la décision de l'incarcérer parce qu'il constituait un danger pour la sécurité publique. Il a demandé un nouvel arbitre qui l'a fait libérer sept jours plus tard.

Où en sommes-nous maintenant? Nous en sommes à la troisième audition d'un type dont on a déjà ordonné l'expulsion. Il est autorisé à arpenter nos rues. Il a déjà 12 condamnations à son actif et une accusation en instance d'agression sexuelle ou de viol.

Le 22 juin de cette année, il comparait devant le tribunal de Matsqui, pour répondre aux accusations d'agression sexuelle, et le tribunal n'a pas ordonné sa détention. Le 24 juin, il était libéré. Le 17 juin, le ministre de l'Immigration était venu à Vancouver sur son grand destrier et avait déclaré: «Je vais intervenir. Nous allons prendre l'affaire en main.» Nous ne l'avons pas revu depuis. C'est une question que nous allons lui poser ce mois-ci.

Le 5 juillet, nous avons fait quelques recherches sur les antécédents de cette personne. Nous avons découvert qu'une personne qui avait participé à la campagne du candidat libéral défait dans Vancouver-Nord et qui avait contribué financièrement au Parti libéral, avait été nommée par le ministre de l'Immigration à